

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 juin 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE DIX SEPT JUIN à 20 h, le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire

Date de convocation : 10 juin 2021

***Etaient présents* : BIDET Grégory, BORDE Sandrine, BUSSERON Philippe, DEBOURGES Serge, DUBOCAGE Angélique, HADJI Nadia, HORNBERGER Olivier, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, LARONDE Véronique, MAY Nathalie, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel.**

***Etaient excusés* : MARION Laurent, MASSON Joffrey,**
***Pouvoirs* : MARION Laurent à Philippe BUSSERON, MASSON Joffrey à Bruno LAMOUCHE**

Grégory BIDET est élu secrétaire de séance

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 1 -17/06/2021

VALIDATION DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU MULTI ACCUEIL L'ARC EN CIEL

Après présentation du règlement intérieur du multi-accueil L'Arc en Ciel, les membres du Conseil Municipal l'adopte, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à les transmettre à Monsieur le Président du Conseil Général, à Monsieur le Directeur de la CAF de l'Allier et à Monsieur le Directeur de la DDCSPP.

Délibération n° 2-17/06/2021

VALIDATION DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Après présentation du règlement intérieur de l'accueil de loisirs, les membres du Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à les transmettre à Monsieur le Président du Conseil Départemental, à Monsieur le Directeur de la CAF de l'Allier et à Monsieur le Directeur de la DDCSPP.

Délibération n° 4-17/06/2021

TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de majorer les prix des repas servis au restaurant scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2021

En conséquence, les prix des repas au restaurant scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2021 seront de :

Enfants : 1,80 €

Personnel : 2,25 €

Enseignants : 2,60 €

Extérieurs : 3,50 €

Gratuité pour les élèves stagiaires.

Délibération n° 3-17/06/2021

TARIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de majorer les prix de l'accueil de loisirs, à compter du 1^{er} septembre 2021, soit :

Pour les ménages percevant moins de 15 000 € annuel : 1, 16 € la présence

Pour les ménages percevant entre 15 001 et 25000 € annuel : 1,20 € la présence

Pour les ménages percevant plus de 25 001 € annuel : 1,24 € la présence

Délibération n° 5-17/06/2021

SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCE

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R 1617-1 à 18 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu la délibération du 15 septembre 2006 autorisant la création de la régie d'avance ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 27 mai 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (*modalités du vote à préciser*):

Article 1er - la suppression de la régie d'avance

Article 2 - que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 450 € est supprimée.

Article 3 – que le fond de caisse dont le montant est fixé à 287,45 € est supprimé.

Article 4 – que la suppression de cette régie prendra effet dès le 30 juin 2021.

Article 5 – que le directeur général et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

Délibération n° 6-17/06/2021

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'Etat des produits irrécouvrables arrêté à la date du 1^{er} juin 2021 présenté par Madame la Trésorière ainsi que les pièces justificatives s'y rapportant ; l'examen de celles-ci prouvant l'insolvabilité des redevables ainsi que les diligences apportées au recouvrement, Monsieur le Maire propose l'admission en non-valeur des titres émis sur la liste 4883260533 pour un montant de 29,70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de cette créance et l'imputation au compte 6541 du budget concerné.

Délibération n° 7 -17/06/2021

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Plusieurs agents remplissant les conditions pour changer de grade, Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 1^{er} juillet 2021 :

- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet

Ces propositions correspondent aux lignes directrices de gestion validées par arrêté du maire du 3 juin 2021.

Les postes laissés libre par ces nominations seront automatiquement supprimés.

Le tableau des effectifs est mis à jour et annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE BAYET AU 1^{er} juillet 2021

Filière Administrative :	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe (catégorie B)	1 poste à temps complet
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (catégorie C)	1 poste à temps complet
Filière Animation :	
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe (catégorie C)	1 poste à temps complet
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe (catégorie C)	3 postes à temps complet
Filière Sanitaire et Sociale :	
Educateur principal Jeunes Enfants (catégorie A)	1 poste à temps complet
Auxiliaire de Puériculture principal 1 ^{ère} classe (catégorie C)	1 poste à temps complet
Filière Technique :	
Agent de maîtrise principal (catégorie C)	1 poste à temps complet
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (catégorie C)	5 postes à temps complet
Adjoint technique (catégorie C)	2 postes à temps complet
Adjoint technique (catégorie C) saisonnier non pourvu	1 emploi à 28 h par semaine

Délibération n°8 -17/06/2021

LOTISSEMENT DU BOURG - FIXATION DU PRIX DE VENTE

Monsieur le Maire, explique qu'à la suite du bornage définitif des lots, le Conseil Municipal doit fixer le prix de vente et la surface des lots du lotissement du bourg :

Monsieur le Maire propose un prix de vente/m2 de 15 € Hors Taxes

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De fixer le prix de vente à 15 € HT le m

Pour extrait conforme, et ainsi propose le prix des lots du lotissement comme suit :

	Superficie en m2	Pis hors taxes
Lot 1	859	12 885,00 €
Lot 2	858	12 870,00 €
Lot 3	874	13 110,00 €
Lot 4	846	12 690,00 €
Total	3 437	51 555,00 €

Autorise la Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'effet de commercialiser ces lots.

Conseil Municipal du 17 juin 2021

Délibération n° 9-17/06/2021

DÉLIBÉRATION POUR RÉALISATION DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Eclairage de l'église

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 24 349 euros H.T., soit 29 219 euros T.T.C.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur une année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 5 484 euros lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

Délibération n° 10 -17/06/2021

MODIFICATION PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEE

La communauté de communes Saint-Pourçain sioule Limagne a sollicité le Département de l'Allier pour inscrire son réseau d'itinéraires de randonnée au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). Dans ce cadre, le Département va actualiser la liste des chemins en terre inscrits au Plan Département des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Concernant la commune de Bayet, il s'agit de modifier le tracé du PR 27 Ente Sioule et Bouble. Le nouveau circuit de 14.5 km se déploie désormais de part et d'autre de la Bouble et propose une variante de 9 km.

Après en avoir et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour cette modification dont le tracé est joint en annexe

Délibération n° 11 -17/06/2021

ADOPTION D'UN REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de valider un règlement d'assainissement collectif de façon à pouvoir gérer plus facilement les relations avec les usagers.

Après lecture du projet de règlement d'assainissement et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet de règlement d'assainissement et décide de sa mise en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2021.

DELIBERATION N° 12 -17/06/2021

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE DE GREENENERGY 3000

Après présentation du projet de la société GreenEnergy 3000, qui souhaite installer un parc photovoltaïque sur la parcelle ZX 26 aux Bouillots et, après en avoir délibéré, avec 6 voix contre, 4 abstentions et 3 voix pour et 2 pouvoirs pour, soit 5 voix pour, donne un avis défavorable.

Conseil Municipal du 17 juin 2021

DÉLIBÉRATION POUR RÉALISATION DU RENOUELEMENT DES FOYERS VETUSTES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Renouvellement de 56 points lumineux

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 33 481 euros H.T., soit 40 177 euros T.T.C.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur une année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 6 120 euros lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

QUESTIONS DIVERSES

Une proposition de délibération a été présentée par un syndicat concernant le projet HERCULE à EDF. Après discussion, les membres du Conseil Municipal décide de ne pas prendre cette délibération, car il y a un manque d'information concernant ce projet.

Bureaux de vote pour les élections départementales :

Le 20 juin 2021 :

De 8 à 13 heures : Nadia HADJI, Marie-Noëlle MENAT et Angélique DUBOCAGE

De 13 à 18 heures : Sandrine BORDE, Joffrey MASSON et Véronique LARONDE

Le 27 juin 2021 :

De 8 à 13 heures : Philippe BUSSEYON, Marie-Noëlle MENAT, Nathalie MAY

De 13 à 18 heures : Joffrey MASSON, Sandrine BORDE, Véronique LARONDE

Bureaux de vote pour les élections régionales :

Le 20 juin 2021 :

De 8 à 13 heures : Serge DEBOURGES, Olivier HORNBERGER et Bruno LAMOUCHE

De 13 à 18 heures : Christophe LACOMBE, Michel POUYET et Marc PROVOST

Le 27 juin 2021 :

De 8 à 13 heures : Olivier HORNBERGER, Michel POUYET, Nadia HADJI

De 13 à 18 heures : Bruno LAMOUCHE, Serge DEBOURGES, Angélique DUBOCAGE

Marie-Noëlle MENAT fait un point sur les travaux en cours : l'implantation des arbres a été faite. Un devis a été demandé pour mettre en place un second columbarium au cimetière, le plan de ce dernier est en cours de révision par un géomètre.

Le site internet de la commune a subi l'incendie d'OVH en mars dernier. Pour l'instant, il est partiellement remis en ligne. La société qui le gère doit nous donner de nouveaux codes pour que l'on puisse à nouveau mettre des actualités dessus.

Monsieur le Maire souhaite que la fête patronale ait lieu le 5 septembre prochain. Les élus s'occuperont de trouver des manèges ou structure gonflable pour les enfants, le club de gym organisera une marche, une autre association s'occupera du vide-grenier, le Marronnier fera des repas. Une messe sera demandée au prêtre.

Monsieur le Maire explique qu'il a eu des contacts avec Total Energy et qu'il attend des prospectus pour distribuer aux habitants, car Total souhaite faire une remise de 10 % aux habitants de Bayet.

Serge DEBOURGES informe le conseil sur les différents courriers qu'il a reçu de la prévention routière. Il les laisse en mairie à disposition.

**SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS
A LA REUNION DU 17 juin 2021**

BIDET Grégory	
BORDE Sandrine	
BUSSERON Philippe	
DEBOURGES Serge	
DUBOCAGE Angélique	
HADJI Nadia	
HORNBERGER Olivier	
LACOMBE Christophe	
LAMOUCHE Bruno	
LARONDE Véronique	
MASSON Joffrey	absent
MARION Laurent	absent
MAY Nathalie	
MENAT Marie-Noëlle	
POUYET Michel	